



# COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 08/04/2025  
Reçu en préfecture le 08/04/2025  
Publié le Département : ARDECHE  
ID : 007-200039832-20250407-D\_2025\_3\_9-DE

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :  
D\_2025\_3\_9

L' an deux mille vingt cinq, le lundi 07 avril à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente LES SALELLES, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice  
: 31

Date de convocation du : 01 Avril 2025

Présents : 27

**Titulaires** : Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Madame FEUILLADE Delphine, Madame CHALVET Catherine, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 31

**Objet : Créations d'emplois  
suite à modification du temps  
de travail**

**Suppléant(s) en situation délibérante** : Monsieur RISSE Michel

**Pouvoirs :**

Madame DOLADILLE Monique a donné pouvoir à Monsieur PELLET Fabien  
Monsieur LEGRAS Emmanuel a donné pouvoir à Monsieur NOEL Daniel  
Monsieur THIBON Pierre a donné pouvoir à Madame BASTIDE Bérengère  
Monsieur BONNET Franck a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien

**Absent(s) :**

**Excusé(s)** : Madame DOLADILLE Monique, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Monsieur BONNET Franck, Monsieur MANIFACIER Christian

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Lionnel ROBERT

M. FOURNIER Joël, Président de la Communauté de communes, expose à l'assemblée :  
Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.  
Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Conformément au souhait de passer plusieurs postes de la crèche à temps complet, il est proposé de créer les emplois suivants :

- Adjoint technique territorial à temps complet de 35 heures au 01/07/2025,
- Adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet de 35 heures au 01/07/2025,
- Adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet de 35 heures au 01/07/2025.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,**

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

**DECIDE :**

- 1) **De créer les postes définis précédemment,**
- 2) **De compléter en ce sens le tableau des effectifs de la collectivité,**
- 3) **Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité et de ceux à venir,**
- 4) **D'autoriser le Président à prendre toutes mesures utiles à l'application de cette décision.**

Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le

ID : 007-200039832-20250407-D\_2025\_3\_9-DE

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 07/04/2025, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le